



Pour plus d'information visitez notre site

www.fodgac.fr

Le 23 janvier 2013

Monsieur le Ministre
Chargé des Transports

Monsieur le Ministre,

Malgré la grève européenne du 12 juin 2013, la Commission Européenne persiste à proposer des objectifs de performance déraisonnables ne prenant pas en compte la sécurité et la qualité du service rendu aux usagers (RP2).

La Commission Européenne poursuit également le processus d'adoption du nouveau paquet législatif "Ciel Unique 2+", visant à la séparation structurelle entre l'Autorité de Surveillance (DSAC) et le prestataire de Navigation Aérienne (DSNA) et à l'externalisation des services considérés comme annexes alors même qu'ils font partie intégrante de la chaîne de sécurité (CNS, Information aéronautique, météo, formation).

Ce nouveau règlement ainsi que les objectifs de performance RP2, s'ils devaient être appliqués, auraient des conséquences graves pour la DGAC, tant au plan de la qualité du service rendu qu'au niveau social, avec à terme la privatisation de ses services.

Aussi, FO, membre de la Fédération Européenne des travailleurs des Transports (ETF), appelle, en coordination avec nos homologues européens, à une journée d'action le 30 janvier prochain, pour protester contre le démantèlement de la DGAC, la perte de services d'intérêt général rendus aux usagers, les pertes d'emploi et la dégradation des conditions de travail programmées dans ce projet.

Les personnels de la DGAC refusent :

- la séparation structurelle DSNA/DSAC/DTA,
- la libéralisation des services de la navigation aérienne et des services annexes,
- les objectifs irréalistes du RP2,

et revendiquent au contraire :

- l'abandon du projet de Ciel unique 2+,
- le maintien d'une approche démocratique de construction du Ciel unique et des Blocs d'Espace Fonctionnels (FAB),
- l'appui du gouvernement français contre les projets libéraux de la Commission Européenne de mise en concurrence des prestataires, de baisse des redevances et de séparation structurelle opérateur/régulateur,
- la priorité à la sécurité plutôt qu'à la réduction systématique des coûts.

Ce courrier tient lieu de préavis de grève pour l'ensemble des personnels de la DGAC couvrant la période du 29 janvier 2014 à la prise de service de nuit jusqu'au 31 janvier 2014 à la prise de service du matin. Nous restons à votre disposition pour la tenue de la réunion de conciliation prévue par la loi.

Veuillez recevoir, Monsieur le Ministre, l'expression de nos respectueuses salutations.

Pour le SNPACM-FO

Didier PENNES

Pour le SNNA-FO

Thierry MOROT

Pour le SNICAC-FO

Olivier RICHARD

